8961 - Le statut du djihad

question

Question Peut-on considérer maintenant le djihad comme une obligation personnelle pour nous tous, étant donné que les droits des musulmans sont bafoués en raison de l'invasion étrangères entre autres... Comment juger les passifs qui ne possèdent aucun moyen mais qui sont prêts, si on le leur demande, à se battre pour la cause d'Allah; ceux qui sont retenus par les circonstances qui marquent la vie de la Communauté musulmane, notamment l'exercice du pouvoir par des Gouvernements laïcs. Pouvez- vous donner une réponse argumentée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'engager dans le djihad pour élever le mot d'Allah, protéger l'Islam, assurer les moyens de sa diffusion et sauvegarder ses institutions sacrées, représentent une obligation pour celui qui en est capable. Mais il faut d'abord que les ulémas incitent les chefs des musulmans à créer des armées bien organisées et disciplinées pour éviter le désordre. Si les chefs prennent cette initiative et mobilisent les musulmans, ceux qui sont aptes à se battre doivent les suivre animés d'une intention sincère envers Allah et nourrissant l'espoir de faire triompher la vérité et de protéger l'Islam. Dans ce cas, quiconque refuse d'y participer sans excuse est pécheur.

C'est Allah qui assiste.Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.